

Atelier de pharmacologie clinique: rédaction d'une ordonnance



Dr Marius Besson
SMPR
24 mars 2010

Plan

- ◆ Détour historique
- ◆ NEWS : de nouveaux OTC (Over the counter) débarquent!
- ◆ Rédaction de l'ordonnance: cherchez les erreurs!

Quizz



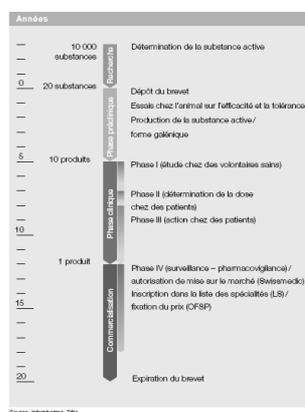
??????



Un élixir catastrophique

- ◆ **1937**: 107 morts liées à cet élixir (nausées vomissements, oligurie, IRA, Paralyse, quadriplégie, mort...)
- ◆ On s'intéresse à la composition du produit: Diéthylène glycol (DEG) et sulfanilamine. La toxicité du DEG était connue avant la commercialisation de cet élixir....
- ◆ Le congrès adopte en **1938** le **Food, Drug, and Cosmetic Act**, qui requiert que la compagnie des tests de toxicité chez l'animal et soumettent ces analyses à la FDA qui délivre ensuite une autorisation de mise sur la marché.

Les étapes de la mise sur le marché...de nos jours



NEWS (SWITCH to OTC)



Cat B de vente;
sur la LS avec lim.

Cat C de vente; pas sur la LS = 1/2 cp de Xenical®

Alli®: 60 mg 42 cp (80,6.-) ou 84 cp (111,75.-)

NEWS (switch to OTC)

◆ **Nycomed** a reçu un avis positif de l'agence Européenne du médicament (EMA) en **février 2009** pour **Pantozol Control®**, le premier inhibiteur de la pompe à protons à recevoir une autorisation **en version OTC** en Europe.

- ◆ **EO 7 cp 20 mg => 15,35.-**
- ◆ **EO 14 cp 20 mg => 27,65.-**



Où c'est y qu'ça cloche?

Hôpital Cantonal
Département de Médecine Communautaire
et de Premier Recours
Service de Médecine de Premier Recours

Date: le 18/3/2010

N° M^r Jean Brouette 1342

- Zantac cp 10mg
1cp/j.
- Aspirine cp 100mg
1cp/j.

Dr Besson

6853162

Adresse: Rue Micheli du Crest 24 CH-1211 Genève 14. Tél. 022 372 95 25 Fax 022 372 95 59

Hôpital Cantonal
Département de Médecine Communautaire
et de Premier Recours
Service de Médecine de Premier Recours

Date: le

N° M^{me} Jeanne Chavette

- Co-dalafgan 1-2 cp 3-4x/j. gd EO
- Movicol sachet 1x/j. EO
- Diclofénaac cp 50mg 1cp 2-3x/j avec repas EO 100cp
selon douleurs

Dr Markus Besson
Chef de Clinique
Service de Médecine
du Premier Recours

6853162

Adresse: Rue Micheli du Crest 24 CH-1211 Genève 14. Tél. 022 372 95 25 Fax 022 372 95 59

Les limitations de remboursement

GASTROENTEROLOGICA

Laxantia

Limitatio:

* Prescription limitée au maximum à 2 petits emballages ou 1 grand emballage. Cette limitation ne s'applique pas à la prise en charge des cas de constipation résultant d'un traitement par des opioïdes ou par des antipsychotiques ou encore à ceux consécutifs à la prise d'antidépresseurs ou de neuroleptiques. Cette limitation ne s'applique pas non plus aux péronériques et aux tétrapégiques.

Laxatifs de synthèse, laxatifs osmotiques salins

Movicol

pdR

(Macrogolum 3350 13.125 g, Natrii chloridum 350.7 mg, Natrii hydrogencarbonates 178.5 mg, Kali chloridum 46.6 mg)

	Prix public	Prix de fabrication	[Code Swissmédic]	[Pharmacode]	Admission
sach 20 pce	20.00	10.31	[53869 017]	[000 46 92]	15.03.1998 B
NORGINE AG					
sach 100 pce	66.05	43.29	[53869 041]	[251 61 85]	15.03.1998 B
NORGINE AG					



<http://bag.e-mediat.net/SL2007.Web.External/Default.aspx>

Les limitations de remboursement

METABOLISME

Varia

Xenical

caps 120 mg

(Orlistatium 120 mg)

Limitatio:

* Au moins BVI 28

Uniquement pour le traitement de patients obèses souffrant de diabète de type 2, et recevant à ce titre un ou plusieurs antidiabétiques oraux. Le traitement par XENICAL doit être arrêté au bout de six mois si la perte de poids n'est pas d'au moins 5 kg par rapport au poids corporel mesuré au début de la médication et/ou si le taux d'HbA1c n'a pas baissé d'au moins 0.5%. Si l'objectif est atteint, le traitement est poursuivi pour une durée maximale de deux ans.

Prise en charge des coûts après accord préalable du médecin-conseil de l'assureur.

Au moins BVI 35

Uniquement pour le traitement de patients obèses. Le traitement par XENICAL doit être arrêté au bout de six mois si la perte de poids n'est pas d'au moins 10% par rapport au poids corporel mesuré au début de la médication. Si cet objectif est atteint, le traitement sera poursuivi pour une durée maximale de deux ans.

Prise en charge des coûts après accord préalable du médecin-conseil de l'assureur.

Dossier OFSP	Prix public	Prix de fabrication	[Code Swissmédic]	[Pharmacode]	Admission
17235 42 pce	68.10	45.08	[34282 036]	[199 94 25]	01.10.1999 B
ROCHE PHARMA [SCHWEIZ] AG					
17235 84 pce	116.45	87.25	[34282 044]	[199 94 48]	01.10.1999 B
ROCHE PHARMA [SCHWEIZ] AG					



<http://bag.e-mediat.net/SL2007.Web.External/Default.aspx>

Hôpital Cantonal
Département de Médecine Communautaire
et de Premier Recours
Service de Médecine de Premier Recours

Date: le 16/3/2010.

N° M^r Roger Godet 2/3/1330

- omeprazol cp 40mg EO remboursable
- Plavix cp 75mg 1cp/j EO
- Aspirine cp 100mg 1x/j p-o EO
- Metoprolol cp 100mg 1cp/j p-o EO

Adresse: Rue Micheli du Crest 24 CH-1211 Genève 14. Tél. 022 372 95 25 Fax 022 372 95 59

III. RECOMMANDATIONS POUR LA RÉDACTION DES ORDONNANCES COMMUNAUTAIRES

Une ordonnance correctement libellée devrait comporter les éléments suivants :

 HUG Hospitales Universitaires de Genève Service XXX 1211 Genève 14 Tél : 022 382 33 11	N°454058
1	GENÈVE, LE 16 juillet 2008
2	<u>M. André Dubois, 1920</u>
3	Rp : Aspirine Cardio cpr 100 mg 5 1 eo 100 cpr
4	s : 1 comprimé chaque matin
5	A renouveler pour 3 mois
6	
7	
8	
9	
10	

Tampon de libellé du service
HUG
Hospitales Universitaires de Genève

Tampon du médecin
D. U. 001
1211-0001

André Dubois

- 1 Nom et adresse du prescripteur
- 2 Lieu et date de rédaction de l'ordonnance
- 3 Nom et prénom du patient, année de naissance ou âge, poids pour la pédiatrie ou en cas de poids extrême chez l'adulte
- 4 Rp (recipe, prenez !) : nom du médicament ou idéalement dénomination commune internationale (DCI) ; si une préparation originale est indiquée pour des raisons médicales, ajouter la mention « non substituable pour raison médicale » et non pas « sic »
- 5 Forme galénique et dosage unitaire ; si le dosage n'est pas précisé, le pharmacien délivre en général le dosage le plus faible
- 6 Nombre d'emballages, grandeur d'emballage : eo = emballage original ; si la grandeur de l'emballage n'est pas précisée, le pharmacien délivre en général l'emballage le plus petit
- 7 s (signa, étiquetez !) : posologie ; faire remarquer les posologies particulières avec un point d'exclamation ou en écrivant le chiffre en toutes lettres
- 8 Durée du traitement, renouvellements (p.ex. « renouveler 2 fois », « renouveler pour 10 jours » ou « ne pas renouveler »)
- 9 Les espaces vides sont à éviter (risque de falsification)
- 10 Signature manuscrite et tampon ou nom lisible du prescripteur